



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ARRÊTÉ N° 2021-025**

**portant inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps de  
technicien supérieur du développement durable  
au titre de l'année 2022**

**La Ministre de la Transition Écologique,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État,

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-1064 du 18 septembre 2012 modifié portant statut particulier des corps des techniciens supérieurs du développement durable ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu les lignes directrices de gestion relatives aux parcours professionnels et aux promotions du MTE, MCTRCT et MM en vigueur pour la campagne de promotions de l'année 2022 ;

Considérant que le nombre de postes à pourvoir par la liste d'aptitude dans le corps des techniciens supérieurs du développement durable au titre de l'année 2022 est fixé à 32,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les trente-deux agents dont les noms figurent dans le tableau ci-annexé sont inscrits sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des techniciens supérieurs du développement durable au titre de l'année 2022.

**Article 2 :**

Il ne sera fait appel à la liste complémentaire que lorsqu'un agent de la liste principale renonce à bénéficier de sa promotion.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera déposé à la direction des ressources humaines pour être notifié à qui de droit.

Fait le 10 décembre 2021  
Pour la ministre et par délégation,